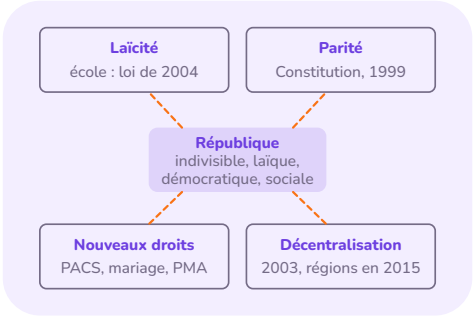
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE · TERMINALE GÉNÉRALE

La République française depuis les années 1990

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Des principes, une Constitution qui change

principes stables + révisions fréquentes = une République qui s'adapte

- Article 1er : République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
- Révisions : 1992 (Maastricht, langue française), 2000 (quinquennat, par référendum), 2003 (décentralisation), 2008, 2024.

2 La laïcité à l'école

- Loi de 1905 : liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État.
- 1989 : affaire de Creil ; le Conseil d'État admet les signes religieux sauf trouble ou prosélytisme.
- 15 mars 2004 : signes religieux ostensibles interdits aux élèves des établissements publics, après la commission Stasi.

3 La parité

- 1993 : environ 6 % de députées ; manifeste des 577.
- 8 juillet 1999 : parité dans la Constitution ; loi du 6 juin 2000 : listes paritaires, pénalités aux législatives.
- Députées : environ 39 % en 2017, 36 % en 2024 ; binôme départemental (2013) ; loi Copé-Zimmermann (2011).

4 De nouveaux droits

- PACS (1999), mariage et adoption pour les couples de même sexe (17 mai 2013), PMA pour toutes (2021).
- Dans la Constitution : Charte de l'environnement (2005), abolition de la peine de mort (2007), IVG (4 mars 2024).

5 Décentralisation et démocratie locale

- Acte I : lois Defferre (1982-1983) ; acte II : révision du 28 mars 2003, référendum local, expérimentation.
- Acte III : métropoles (2014), 13 régions en métropole (2016), loi NOTRe (2015).
- Lycée : région ; collège : département ; école : commune.

6 Une République à l'épreuve

- 21 avril 2002 : Le Pen au second tour ; abstention en hausse ; Gilets jaunes (2018-2019).
- Attentats de 2015 (janvier, 13 novembre) ; état d'urgence jusqu'en novembre 2017 ; assassinat de Samuel Paty (2020).

Pièges à éviter

- Croire que la loi de 2004 interdit les signes religieux dans l'espace public : elle vise les élèves de l'école publique.
- Dater la laïcité de 2004 : le principe remonte à la loi de 1905.
- Confondre parité (égal accès aux mandats) et égalité réelle (salaires, responsabilités).
- Confondre PACS (1999) et mariage pour tous (2013).
- Opposer décentralisation et unité : la République décentralisée reste indivisible.